

# LE BOURRU,

JOURNAL A L'USAGE DES GENS DE BELLE HUMEUR.

## LITTÉRATURE.

### LE SULTAN JUSTE.

(Suite.)

Ce santon était un homme d'une cinquantaine d'années. Le soleil de l'Égypte avait depuis longtemps hâlé et parcheminé sa peau. Son visage était d'une maigreur ascétique. Un large turban, comme ceux que portaient les Osmanlis, couvrait sa tête, et une barbe longue et grisonnante descendait en pointe sur sa poitrine. Tout son corps n'avait pour vêtement qu'une grande pièce d'étoffe de laine qui affectait la forme d'une tunique, serrée à la taille par une corde et laissant à nu les bras et une portion du torse. Sous ce costume, Mohammed n'était pas beau à voir, mais son œil annonçait le fanatisme et la résolution.

A peine maître du pays, Desaix avait organisé toute une administration, et surtout des cadis pour rendre la justice au nom de la France. Afin de donner à ses actes ce prestige qui séduit toujours les imaginations orientales, il avait résolu de les investir solennellement en leur donnant des cafetans d'honneur; il avait fixé un jour pour cette cérémonie et assigné le rendez-vous auprès de sa tente, au milieu de ses soldats toujours victorieux.

Il voulait profiter de cette solennité pour punir Mohammed, accusé de rébellion.

Les indigènes se rendirent en foule à la fête à laquelle les conviait le général français. Arabes, Coptes, Turcs, Juifs, Levantins, étaient confondus pêle-mêle, et nos soldats, seuls au milieu de cette cohue, montraient encore quelque ordre et quelque régularité.

Entouré d'un brillant état-major, Desaix parut, et la cérémonie commença. Les nouveaux fonctionnaires avaient été choisis avec soin sur des indications fournies par les indigènes eux-mêmes, et tous promirent, sur le Coran, zèle dévoué et désintéressé.

Quand chacun eut reçu sur ses épaules le cafetan d'honneur, Desaix, s'adressant, par interprète, aux nouveaux juges qu'il avait créés :

—Quelle peine, leur dit-il, a mérité celui qui n'ose déclarer la guerre, et qui la fait en poussant les autres à la rébellion?

Cette question pouvait tellement devenir

de circonstance à tout instant, que chacun regarda son voisin avec effroi.

Un veillard vénéré de tous, et qui occupait la première place parmi les juges nouveaux, se chargea de la réponse.

—Seigneur, dit-il, de semblables fautes ne sauraient être jugées par nous et ne peuvent regarder que toi. Nous te promettons de veiller à ce que nul ne fasse impunément tort à autrui dans sa personne ou dans son bien. Quand à faire autre chose, nous ne pouvons. Si, à notre connaissance, quelque projet se forme contre toi, compte aussi sur nous pour t'avertir.

—Ce que je vous demande, reprit Desaix, n'est pas un jugement, mais un avis. Pourquoi hésitez-vous à répondre?

Mais malgré cette invitation, personne n'osait sortir des bornes prudentes qu'avait tracées le veillard.

Desaix vit bientôt qu'il n'obtiendrait rien s'il ne changeait de tactique. Il était nécessaire qu'il réussit à tout prix.

Sur un signe du général, un officier de son état-major s'était levé. Suivi de quelques soldats, il fit le tour de la tente, et alla ouvrir la porte de son tombeau au santon, qui sortit tremblant et blême, car il croyait son heure dernière arrivée. Les indigènes s'écartèrent avec respect sur son passage, et le général put juger par ses yeux de la vénération qui s'attachait à sa réputation de sainteté.

Quand ce personnage fut arrivé devant les coussins sur lesquels il reposait à l'orientale :

—Écoute, lui dit Desaix, et réponds sans crainte. Quel mal t'ai-je fait?

—Aucun, répondit le santon.

—Quel mal ai-je fait à tes compatriotes?

—Aucun.

—Ai-je pris vos biens?

—Non.

—Ai-je opprimé votre religion, gêné votre culte, pillé vos mesquées, maltraité vos prêtres?

—Non.

—Et bien, pendant que j'agissais ainsi avec la mansuétude qui convient à la force, voici ce que tu as fait.

Et Desaix raconta rapidement toutes les manœuvres du santon, et ses relations avec les ennemis de la France et de l'Égypte.

Le santon écouta ce long acte d'accusation sans baisser la paupière, et, quand l'interprète eut cessé de parler, se contenta de répondre :

—C'est vrai.

La foule, autour de la tente, paraissait plongée dans la consternation.

—Écoute encore, reprit Desaix. Tout acte semblable aux tiens demande répression. Quel châtement as-tu mérité?

—Dieu est grand, répondit le santon. Je suis en ton pouvoir : fais de mon corps ce que tu voudras.

—En ordonnant de te mettre à mort, je serais juste à ta façon. Je sais que tu ne crains pas la mort. Elle n'est qu'un jeu pour les hommes comme toi. Tu ne crains même pas les supplices, et je ne saurais pas t'en infliger que tu n'aurais point mérités. Car, écoute bien et reconnais dans ce que je vais faire la justice des Français. Dès ce moment tu es libre, entends-tu? libre comme tu l'étais avant d'être fait prisonnier au désert. Tu peux agir à ta guise, tu peux choisir à ton aise la loi sous laquelle tu désires vivre. Mais ne sois pas en même temps et sous la tente de Mourad-Bey et dans mon camp. Tout ce que tu as fait jusqu'à ce jour est oublié. Mais, désormais, j'ai l'œil sur toi. Va et médite sur ma justice.

Le santon ne se fit pas répéter deux fois ces paroles. Quoiqu'il affectait une grande indifférence, il n'en avait pas moins une peur horrible d'être condamné à quelqu'un de ces supplices raffinés si communs en Orient.

Il profita de la liberté qui lui était donnée pour sortir sur-le-champ du camp français. Il se retira dans un de ces villages ruinés qui abondent sur le Nil, et où vivent de pauvres familles arabes. Il médita si bien les paroles de Desaix, qu'il ne parla jamais de lui qu'en l'appelant le *Sultan juste*, et cette qualification devint bientôt populaire.

DUPONT.

(Fin.)

LE BOURRU.

QUÉBEC 6 OCTOBRE, 1859.

C'en est fait tout Québec doit y passer, Louis Michel, bientôt va s'accuser lui-même, il est dans des transes aussi cru-